

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 05/11/12

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20121026-65559-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 26 octobre 2012

**POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS  
DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE****PROGRAMME 2012 DE MODERNISATION ET D'ÉQUIPEMENT  
DES ROUTES DÉPARTEMENTALES****ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 113  
AMÉNAGEMENT DU VIEUX CHEMIN DE MANTES  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHAMBOURCY  
RÉÉVALUATION DE L'OPÉRATION ET AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION  
AVEC LA COMMUNE DE CHAMBOURCY**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 12 février 2010 relative au programme 2009 d'aide aux projets locaux de circulations douces ;

Vu la délibération du 3 février 2012 inscrivant au Programme de Modernisation des Equipements des Routes Départementales l'opération de mise en sens unique de la traversée de Chambourcy pour un montant de 1 900 0000 euros (aux CE de 08-2011).

Vu la lettre du 9 juillet 2012 de la commune de CHAMBOURCY accordant la délégation de la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre au Département des Yvelines,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Equipement entendue,

Sa Commission des Finances et des affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- DECIDE de réévaluer l'opération d'aménagement de la RD 113 et du Vieux chemin de Mantes dans la traversée de CHAMBOURCY, compte tenu de la demande de la commune de CHAMBOURCY d'une maîtrise d'ouvrage unique départementale sur la totalité de l'aménagement, y compris ceux relevant de la commune (accotements et piste cyclable) et approuve le dossier technique correspondant annexé à la présente délibération.

- PORTE le montant de l'opération de 1 900 000 TTC euros à 4 150 000 euros TTC et individualise l'autorisation de programme complémentaire correspondante sous réserve du vote au BP 2013 d'un complément d'autorisation de programme 2012 du PME de 2 250 000 euros.
- APPROUVE le projet de convention entre la Commune de Chambourcy et le Département portant sur la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la chaussée et des accotements de la RD 113 à Chambourcy du PR 24+00 au PR 25+615.
- PRECISE que la commune bénéficie d'une subvention maximale de 300 300 euros dans le cadre du programme départemental d'aide aux projets locaux de circulations douces, conformément à la délibération de la Commission Permanente du 12 février 2010.
- AUTORISE la signature d'une convention entre le Département et la commune de CHAMBOURCY portant sur la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la chaussée et des trottoirs de la RD 113 à CHAMBOURCY du PR 24+00 au PR 25+615, et prévoyant le versement au Département par la commune du montant prévisionnel correspondant, soit 1 565 000 euros HT, déduction faite de la subvention précitée.
- PREND ACTE que cette opération fera l'objet d'un appel d'offre unique.
- PRECISE que les travaux seront lancés sous réserve de la signature par la commune de la convention précitée.
- PRECISE que la dépense sera imputée sur le chapitre 23 article 23151 du budget Départemental.
- PRECISE que la recette sera imputée sur le chapitre 13 article 1324 du budget départemental.



**Yvelines**  
Conseil général

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

PROGRAMME 2012 DE MODERNISATION  
ET D'EQUIPEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES

ROUTE DEPARTEMENTALE N° 113

-----

Subdivision Territoriale Nord Est

Commune de Chambourcy

Canton de Saint-Germain-en-Laye SUD

-----

**Mise à 2 voies en sens unique entre la rue Francis Pédrón et le Chemin Neuf**

**Intégration des travaux communaux d'aménagement des trottoirs  
et d'une piste cyclable bidirectionnelle**

DOSSIER DE PRISE EN CONSIDERATION MODIFICATIF  
POUR REEVALUATION DE L'OPERATION

## SOMMAIRE

- 1- Notice explicative
- 2- Plan de situation
- 3- Profil type du projet
- 4- Photos
- 5- Enveloppe financière

## **ROUTE DEPARTEMENTALE N° 113**

**Mise à 2 voies en sens unique entre la rue Francis Pédron et le Chemin Neuf**

**Intégration des travaux communaux d'aménagement des trottoirs  
et d'une piste cyclable bidirectionnelle**

Commune de Chambourcy

---

Canton de Saint-Germain-en-Laye SUD

---

### **NOTICE EXPLICATIVE**

#### **1 – OBJET DE L'OPERATION**

La Route Départementale n° 113 est une route classée à grande circulation (RGC), ainsi qu'un itinéraire de convois exceptionnels qui relie la RN 13 à Saint Germain-en-Laye, à la RD983, à Mantes-la-Ville. Cette section de la RD 113, située en agglomération de Chambourcy, supporte un trafic moyen journalier de 25.000 v/j, dont 5% de poids lourds (données 2009).

Dans le cadre du protocole relatif à l'aménagement du nouvel hôpital et du pôle économique réalisé par la SOPIC Nord sur le site des Vergers de la Plaine à Chambourcy, le Département s'est engagé (par délibération de l'Assemblée départementale du 21 novembre 2008) à réaménager la RD 113 dans la traversée de Chambourcy.

Les études de trafic prospectives ont montré que les projets d'hôpital et de pôle économique nécessitent le réaménagement de la RD 113 dans l'agglomération de Chambourcy, en complément des aménagements réalisés dans le cadre des accords avec le Centre Commercial Carrefour.

L'opération a fait l'objet d'une enquête publique dont le projet, tenant compte des observations du Commissaire-Enquêteur, a été approuvé par l'assemblée départementale le 04 mars 2011, retenant le principe d'aménagement 2\*2 voies suivant :

- Aménagement, par la Commune, du Vieux Chemin de Mantes à 2 voies en sens unique dans le sens Est-Ouest, en prévision de son classement dans le domaine public Départemental
- aménagement par le Conseil général de la RD 113 à 2 voies en sens unique dans le sens Ouest-Est.

## **2 – PRINCIPES D'AMENAGEMENT DE LA RD 113 ACTUELLE :**

Le nouvel aménagement permettant la mise en sens unique (Ouest-Est) présente les caractéristiques suivantes :

- largeur de chaussée 6,00 m (3,20m + 2,80m),
- réaménagement des carrefours à feux avec modernisation des équipements existants (LED),
- création de stationnements et de places de livraisons,
- cheminements piétons sécurisés de 1,40 m de large minimum,
- piste cyclable bidirectionnelle de 3,00 m de large sur le trottoir Sud,
- aménagements paysagers et ses plantations,
- éclairage public.

La modification du profil travers de la chaussée, le mauvais état structurel et la présence ponctuelle d'une ancienne chaussée pavée imposent une reprise de la structure hydrocarbonées, et des purges de terrain selon le principe suivant :

- Couche de roulement ép.06cm BBSG,
- Couche de liaison ép.12cm GB 0/14,
- Couche de base ép.12cm GB 0/14,
- Purges en GNT.

## **3 – ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE, GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le montant de l'opération, qui consiste en la mise en sens unique à 2 voies de l'actuelle chaussée de la RD 113, est évalué à **1.900.000 Euros TTC** (valeur mars 2009), pour la partie sous Maîtrise d'ouvrage départementale.

La Commune reconnaît l'intérêt économique et technique de réaliser une partie de ses travaux dans le cadre d'un seul chantier, avec l'entreprise ou groupement d'entreprises du Département. En conséquence, elle a sollicité ce dernier, en vue de lui déléguer la Maîtrise d'ouvrage et la Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des trottoirs, d'une piste cyclable bidirectionnelle et la préparation d'aménagements paysagers. Une convention pour ce faire, est en cours de validation, avant signature des deux parties et démarrage des travaux.

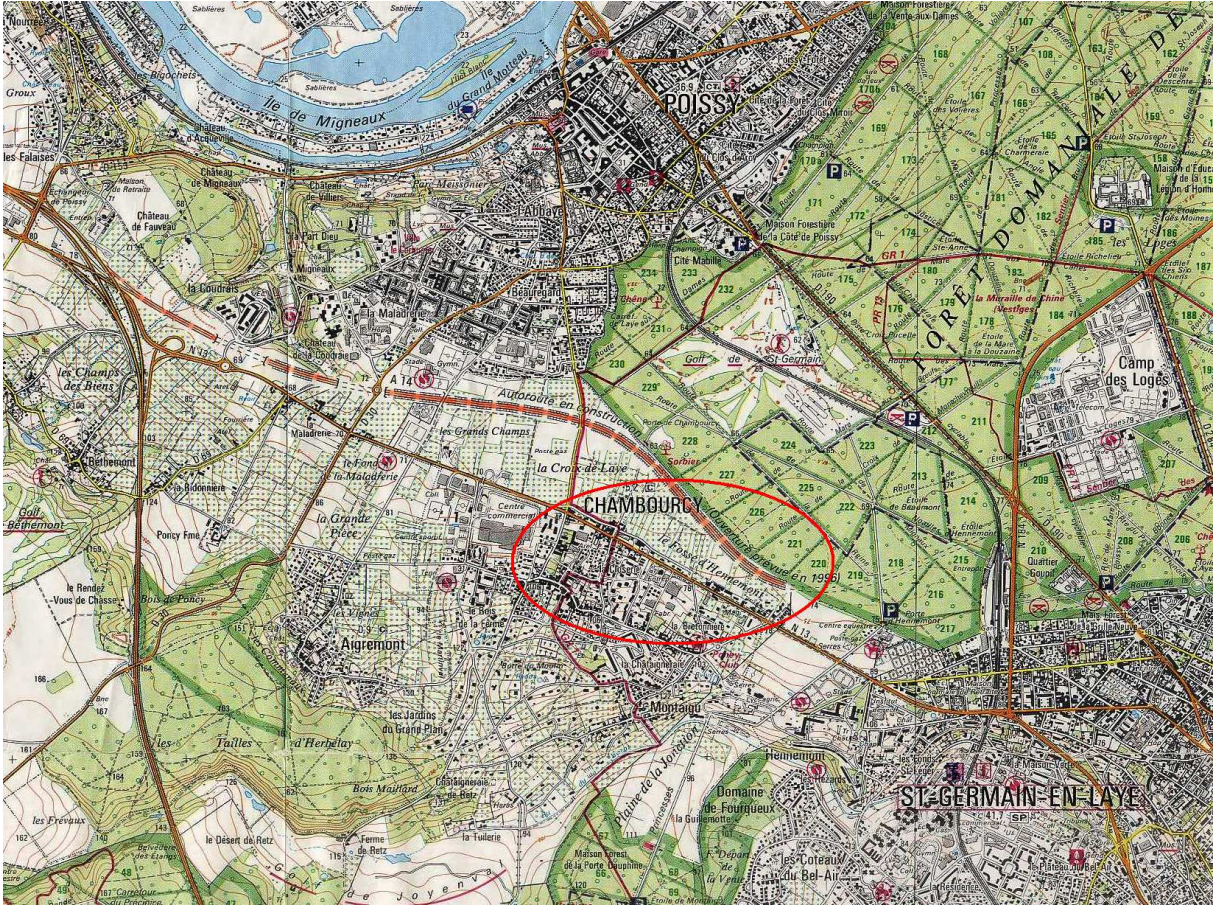
L'estimation des travaux communaux est de 2 230 952,62 € TTC, soit 1 865 345 € HT, de laquelle doit être déduite la subvention départementale de 300 300 € HT, approuvée le 12 février 2010, pour la création d'une liaison douce sur la RD 113. L'apport financier de la Commune de Chambourcy sera donc de 1 565 045 €HT, le Département faisant l'avance de la TVA, qu'il récupérera.

Parallèlement, la Commune a fait une demande de subvention auprès de la Région pour la création de la piste cyclable bidirectionnelle.

Le coût global de l'opération est donc de 4 130 952,62 €TTC, arrondi à 4 150 000 €TTC, ce qui nécessite une réévaluation du montant de l'autorisation de programme votée le 3 février 2012.

Une fois les travaux départementaux terminés, la Commune installera les mâts d'éclairage publics et leurs équipements, et mettra en œuvre les plantations.

Plan de situation



PHOTOS





## ROUTE DEPARTEMENTALE N° 113

**Mise à 2 voies en sens unique entre la rue Francis Pédrón et le Chemin Neuf****Intégration des travaux communaux d'aménagement des trottoirs  
et d'une piste cyclable bidirectionnelle****Commune de Chambourcy****ENVELOPPE FINANCIERE**

Installation de chantier .....	80 000 euros TTC
Travaux préparatoires.....	350 000 euros TTC
Terrassements.....	500 000 euros TTC
Assainissement.....	300 000 euros TTC
Bordures, caniveaux.....	676 000 euros TTC
Structure de voirie.....	546 956 euros TTC
Matériaux hydrocarbonés.....	785 000 euros TTC
Signalisation verticale et horizontale.....	80 000 euros TTC
Signalisation Lumineuse Tricolore.....	150 000 euros TTC
Mobilier urbain.....	77 000 euros TTC
Etude, contrôles et dépenses annexes.....	280 000 euros TTC

Sous total : .....3 824 956 euros TTC

Somme à valoir (08%) : .....305 996 euros TTC

Total : ..... 4 130 952 euros TTC

**Arrondi à .....4 150 000 euros TTC**

Dont 2 230 952,62 euros TTC pour les travaux communaux.

# COUPE TYPE

